



CNCL
et
Assemblée Générale
d'ATTAC
9 et 10 février 2013

Université de Paris 8 – Saint Denis
2, rue de la Liberté
93200 Saint Denis

PROGRAMME

Samedi 9 février

9 h – 9 h 30 : Accueil des adhérents - Inscriptions

9h 30 - 10h 45 : Plénière

- Présentation ordre du jour
- Synthèse de la dernière CNCL
- Point Adhésions / Fonds dédiés
- Intervention de membres fondateurs : Syndicat de la Magistrature

10 h 55 – 12 h 30 : Ateliers

- Atelier 1 : Gestion de l'Eau
- Atelier 2 : Partenariat Public Privé
- Atelier 3 : FSM Tunis / Tunis étendu

12 h 30 – 14 h : Repas partagé tiré des musettes

14 h – 16 h 40 : Plénières

- Restitution des ateliers du matin (30 minutes)
- FSM Tunis (1 heure)
- NDDL et GPII (30 minutes)

16 h : Pause

Université d'été Nîmes – Altevillage – Altertour – Comité Toulouse

16 h 50 – 18 h 30 : Pleinères

Austérité - Finance : campagne dette / suite CAC / campagne Banques / Altersommet

18 h 45 : Rendez-vous dans le Hall pour départ **repas Andines** (pour les motorisés voir plan d'accès en dernière page).

Dimanche 10 février

– 9 h 30 – 13 h : Plénières

- Conclusion de la CNCL
- Proclamation des résultats et présentation de la nouvelle équipe du CA
- Échange Conseil Scientifique – Ca et CNCL
- Rencontres altermondialistes en cours et à venir (séminaire NEF, FSM Tunis , Altersummit)
- Conclusion de l'Assemblée Générale

Comités organisateurs

- CL Marseille (entrant)
- CL Jura
- CL Paris 15 (sortant)
- Représentants CA : Hervé THOMAS, Valérie BRULANT, Jean Michel COULOMB

Atelier 1 : Atelier autour de la Gestion de l'Eau

Animateurs : Thierry Uso (comité local Toulouse) – Alex Nikichuk (Val d'Orge) – Hervé Thomas (CA)

Contact : thierry.uso@wanadoo.fr

Comité : Comité Attac Toulouse

1- Commission Eau

De nombreux contrats de DSP pour la distribution d'eau potable et l'assainissement arrivent à échéance dans les mois qui viennent. Beaucoup d'adhérents d'Attac s'impliquent pour un retour en régie publique de ces services, soit directement au sein de leurs CLs, soit indirectement dans des collectifs. La commission Eau qui a été réactivée en septembre se veut un outil d'aide pour ces actions. Bien que le choix d'un retour en régie publique soit d'abord un choix politique, les élus favorables à la DSP se retranchent derrière des arguments techniques et économiques. En construisant un savoir collectif notamment sur les modes de gestion, la commission Eau permettra de déconstruire plus facilement le discours de la pro-privatisation.

2- Aquattac

La politique Eau de l'UE a un impact important et méconnu sur la gestion de l'eau au niveau local. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) est la transcription dans le droit français de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par l'UE en 2000. Certains articles de la DCE (notamment ceux sur le financement et le prix de l'eau) font de l'eau une marchandise et obligent de la gérer comme telle. De plus, il y a en ce moment beaucoup de textes produits par la commission européenne qui accentuent la marchandisation de l'eau et conduisent à sa financiarisation (blueprint, proposition de directive sur les concessions, european innovation partnership, water stewardship...). Aquattac (réseau européen constitué de membres des Attac Allemagne, France, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg...) effectue une analyse critique de ces textes au sein de l'European Water Movement (EWM). Enfin, les politiques d'austérité en Grèce, Portugal, Espagne et Italie sont utilisées pour privatiser les services publics, avec en premier lieu la distribution d'eau potable et l'assainissement. Aquattac avec l'EWM dénonce ces mesures en montrant leur caractère illégal.

3- La question de l'eau au sein d'Attac France

La crise de l'eau est révélateur de la crise multidimensionnelle actuelle (écologique, économique, sociale, démocratique). Pour autant, l'eau a des caractéristiques qui lui sont propres. La question de l'eau ne se limite pas à la problématique gestion publique / privée de la distribution d'eau potable et de l'assainissement; il faut aussi aborder les usages agricoles et industriels de l'eau, ainsi que l'eau en tant que source de vie et de biodiversité. Comment traiter efficacement cette large question de l'eau au sein d'Attac France ? Comment collaborer avec des commissions comme écologie-société ou services publics en évitant les risques de dispersion et de focalisation sur certains aspects ?

Atelier 2 : FSM Tunis / Tunis étendu : réussir à faire entrer dans le processus des acteurs clés par delà leurs spécificités

1- Mise en œuvre

Animateur : Jean Michel COULOMB

Contact : jm.coulomb@voila.fr

Comité : Paris Centre

2- Contexte & Objectifs

Cet atelier fait suite à l'atelier de novembre et se focalise sur deux types d'acteurs que nous cherchons à associer au processus FSM ; ces acteurs clé dans la période historique actuelle, mais à forte spécificité, sont d'une part les alternatives locales concrètes, d'autre part les Indignés.

Alternatives locales concrètes : comment les faire entrer dans le processus du FSM alors que certains le jugent « trop marqué » ? Comment dépasser le paradoxe que constitue le fait qu'ils sont particulièrement altermondialistes dans leur pratique sans se reconnaître pour le moment dans son point de référence principal ?

Indignés : comment les faire entrer dans le processus FSM alors que ce mouvement s'ancre sur l'individu et non l'organisation et va plus loin dans l'horizontalité que la plupart des acteurs du FSM ?

Il s'agira aussi de faire le point sur la mobilisation de l'association en local.

Déroulement de l'atelier

L'atelier se déroulera en quatre temps :

- 1/ état de la mobilisation actuelle du FSM, nationalement et en local (cet état n'est pas limité aux deux problématiques de l'atelier). Durée prévue : 40'
- 2/ focalisation sur les alternatives locales concrètes. Durée prévue : 40'
- 3/ focalisation sur les Indignés. Durée prévue : 40'
- 4/ essai de synthèse. Durée prévue : 10'

Atelier 3 : Partenariat Public Privé

1- Mise en œuvre

Animation : Claude Layalle

Contacts : claudio25@wanadoo.fr

Comité : Paris XII

2- Présentation du sujet

Il y a plus de 500 contrats de type PPP déclarés au BOAMP¹ depuis 2004. On enseigne aux étudiants de La Sorbonne² qu'il s'agit d'une forme de partenariat public-privé qui complète les outils traditionnels de la commande publique tels que les marchés publics et les délégations de service public.

Le principe est de faire financer des infrastructures et des services publics partiellement ou totalement par des entreprises privées dont l'état sera en quelque sorte locataire. C'est une opportunité alléchante pour des organismes publics et des gouvernements ayant à gérer l'endettement que l'on sait. Le phénomène est très largement européen.

Le gouvernement actuel a hérité d'au moins 39 contrats, déjà signés finançant plusieurs grands travaux dont beaucoup inutiles, tels l'aéroport de NDDL, l'hôpital de Corbeil - Essonne, le TGV Lyon-Turin, la rocade autoroutière de Tarbes, quelques prisons et bien d'autres. Les services publics examinent avec méfiance ces projets mais on peut compter sur les lobbies industriels pour pousser les politiques à plus de respect pour les intérêts de Vinci, Bouygues et Consorts.

Regarder d'un peu plus prêt cette forme d'endettement qui ne dit pas son nom et conduit à des projets pharaoniques malvenus dans la crise est devenu une nécessité... sans compter qu'en regardant de plus près cette évolution pourrait bien avoir quelque chose à voir avec la démocratie ... ou son affaiblissement.

C'est le but du groupe de travail que nous présentons avec cet atelier : Dans nos premiers échanges, Didier Brisebourg a posé la proposition qui tue : La réponse à apporter, c'est : « **comment sortir des PPP et du financement privé des infrastructures ?** »

Nous serons tous d'accord pour au moins essayer.

Pour commencer nous devons nous mettre d'accord sur des formats communs, des tableaux, des méthodes, permettant au militant de Strasbourg de s'emparer des données transmises par celui de Tarbes pour les incorporer à sa propre analyse que pourront partager les parisiens et les bretons.

.... Mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs : l'appétit viendra en mangeant, nous allons déjà nous mettre au boulot et mine de rien il y a déjà inscrits sur la liste « public-privé » une trentaine de militants d'un peu partout, ce qui n'est pas si mal : reste à nous organiser et cet atelier doit être une première étape.

1 Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics

2 [Contrats de partenariat](#)

AGENDA MILITANT DES COMITÉS LOCAUX



Depuis plus de quatre ans existe sur le site d'Attac France un agenda militant des initiatives dans lesquelles Attac et ses comités locaux sont impliqués. Cet agenda est accessible depuis la Une du site : <http://www.france.attac.org/agenda>.

L'agenda peut avoir une double fonction :

- D'un côté, il permet de rendre visible pour une personne extérieure la diversité des actions entreprises par notre association, aussi bien en terme de couverture géographique qu'en terme de thématiques abordées.

Il permet aussi de rendre visible les sujets de mobilisation prioritaire du moment sur le terrain par le nombre d'initiatives prises sur un même thème.

- De l'autre côté, l'agenda peut servir d'outil de mutualisation et fournir des idées d'intervention publique et/ou de personnes ressources à contacter sur un sujet donné.

Quel que soit l'angle sous lequel on l'aborde, il est important que cet agenda soit alimenté !

Pour ces raisons, nous invitons les Comités locaux à faire part de leurs initiatives auprès de l'agenda militant afin qu'elles puissent être annoncées sur le site.

Pour cela, il suffit d'envoyer l'annonce complète de vos évènements (réunions publiques, Assemblée générale locale, actions de rue, tenue de stands, etc.) à l'adresse agenda-militant@attac.org ; et la mise en ligne sera faite dans les 48 heures.

VIE DE L'ASSOCIATION

Pour retrouver tout ce qui a trait à la vie de l'association rien de plus simple : rendez-y vous directement en cliquant sur le lien : <http://www.france.attac.org/vie-de-lassociation>.

Vous y retrouverez aussi bien l'Agenda des principales actions, que les comptes-rendus de CA et de CNCL, mais aussi le matériel militant à commander et la mutualisation des actions sur spirale.

SPIRALE ACTIONS : DES IDÉES POUR AGIR

SPIRALE Actions est un site de mutualisation de matériel et d'actions militantes et d'éducation citoyenne alimenté par les membres des comités locaux et des groupes de travail d'Attac France. Rendez-vous sur : <http://www.spirale.attac.org/actions/>

Le siège d'Attac France

21 ter, rue Voltaire - 75011 PARIS

Tel : 01 56 06 43 60 - Fax : 01 44 93 98 14

attacfr@attac.org - <http://www.france.attac.org>

Eric Le Gall

Responsable administratif et financier – responsable vie interne

eric@attac.org

01 56 06 43 63

Jeanne Planche

Responsable de coordination des campagnes et des relations extérieures

jeanne@attac.org

01 56 06 43 61

Wilfried Maurin

Responsable animation et communication

wilfried@attac.org

01 56 06 43 64

Francis Adogli

Responsable de la comptabilité et de la gestion

fadogli@attac.org

01 56 06 43 66

Tom Roberts

Responsable Internet et Informatique

troberts@attac.org

01 56 06 43 60



attac

Demande de remboursement des frais de déplacement

CNCL DES 9 ET 10 Février 2013

.....€

Nom de la personne remboursée :

Numéro d'Adhérent :

Comité Local :

Prix du Transport :

N B : À remplir avec précision et accompagner des pièces justificatives

ILS SONT PRÉSENTS À LA CNCL ...

Le Syndicat de la Magistrature

Le syndicat de la magistrature a été fondé le 8 juin 1968 . Il représente environ 30 % des magistrats. Ses instances dirigeantes sont constituées d'un bureau composé de 6 membres élus au sein du conseil national qui en compte 16 désignés par le Congrès. Des délégués régionaux participent également au conseil national avec voix délibérative, sauf pour la désignation des membres du bureau.

L'objet du syndicat de la magistrature :

Selon ses statuts le Syndicat de la magistrature a pour objet de :

- veiller à ce que l'autorité judiciaire puisse exercer sa mission en toute indépendance ;
- étudier et de promouvoir toutes les réformes nécessaires concernant l'organisation et le fonctionnement de la justice, ainsi que le recrutement, la formation et la carrière des magistrats ;
- défendre les intérêts professionnels des membres du corps judiciaire ;
- informer ses membres sur les plans professionnels et syndicaux ;
- veiller à la défense de la liberté et des principes démocratiques ;

Le syndicat de la magistrature milite pour :

- une justice indépendante afin de permettre une justice égale pour tous
- un procès équitable pour tous
- éviter l'impunité des puissants notamment en matière de délinquance économique et financière
- permettre aux magistrats de jouer pleinement leur rôle constitutionnel de gardien des libertés individuelles à l'abri des pressions médiatiques et politiques
- combattre le déséquilibre entre les pouvoirs de police et de justice afin de préserver l'indépendance des magistrats et permettre un contrôle réel sur les services de police.

La reconnaissance de droits syndicaux :

A travers ses actions et ses combats, le syndicat de la magistrature a fait admettre le fait syndical dans la magistrature et conquis un certain nombre de droits (d'affichage, droit d'expression, de réunion, de grève...)

Les syndicats de magistrats bénéficient de décharges d'activités de services et d'un quota d'autorisations d'absences au prorata de leur représentativité aux élections professionnelles. Le ministère de la justice alloue aux syndicats des moyens financiers sous forme de dotations ou de mise à disposition de locaux.

L'action syndicale :

Le syndicat de la magistrature agit selon des modes d'actions diversifiées :

- *les pratiques professionnelles* : Le syndicat de la magistrature mène un travail de fond sur la justice et sur les pratiques professionnelles. Il constitue un lieu d'échanges et de débats et permet de rompre la solitude du juge. Outre les réunions régulières du conseil syndical, des groupes de travail fonctionnels ou thématiques sont mis en place. Le fruit de ces réflexions permet au Syndicat de la magistrature de produire des documents et des argumentaires afin de faire partager sa vision de la justice. Chaque année, il organise un colloque. Le Syndicat de la magistrature publie une revue « JUSTICE » qui diffuse des points de vue divers sur les questions de justice et des libertés.

- *la participation aux instances institutionnelles* : Des représentants du syndicat de la magistrature siègent au Conseil supérieur de la magistrature, à la commission d'avancement ainsi qu'au conseil d'administration de l'école nationale de la magistrature. Le Syndicat de la magistrature intervient auprès de la chancellerie et de la hiérarchie judiciaire pour la défense de magistrats lorsqu'ils sont mis en cause ou lorsqu'il est porté atteinte à leur indépendance. Il les assiste dans leur défense lorsqu'ils font l'objet de poursuites disciplinaires.

- *le partenariat* : Le Syndicat de la magistrature travaille en partenariat avec la société civile car l'indépendance de la justice n'est pas que l'affaire des juges mais concerne tous les citoyens et l'équilibre de la démocratie. Ainsi le Syndicat de la magistrature milite avec de nombreuses autres organisations : La ligue des droits de l'homme, des organisations professionnelles d'avocats progressistes, des organisations d'aide aux étrangers , au prisonniers, d'autres organisations syndicales....

- *le travail de sensibilisation* : Le syndicat de la magistrature accomplit également un travail de sensibilisation auprès des médias et des partis politiques afin de faire connaître ses analyses sur les dysfonctionnements de l'institution judiciaire.

- *les actions de soutien et le partenariat international* : Le Syndicat de la magistrature inscrit son action pour l'indépendance et la défense d'une justice de qualité dans un cadre européen et international. Le Syndicat de la magistrature fait partie d'une organisation de magistrats européens MEDEL. Il milite au sein de la coalition pour la cour pénale internationale. Il intervient au soutien de magistrats ou d'avocats en difficultés dans leurs pays et participe à des programmes d'action en faveur du développement et des droits de l'homme à l'étranger.

Le syndicalisme judiciaire constitue une garantie fondamentale pour l'indépendance de la justice et la démocratie en qu'il permet aux magistrats d'exercer pleinement leur mission de gardien des libertés individuelles.

Le syndicat de la magistrature intégrera le CA à venir en tant que membre fondateur.

Site : <http://www.syndicat-magistrature.org/>

Les Amis d'Andines

l'Association Les amis d'Andines a pour but de contribuer par tous les moyens au développement de la communication et de l'information sur la démarche de la Coopérative Andines (économie équitable, filières, etc.). Elle a aussi pour but d'aider à l'indépendance financière de ces démarches pour une économie équitable. Site : <http://www.andines.com>.

ACCÈS REPAS ANDINES

Samedi 10 Novembre à 18 h 45 : Rendez-vous dans le Hall pour départ **repas Andines** (pour les motorisés voir plan ci-dessous).

Itinéraire Université Paris 8 = Av de Stalingrad
> Andines = 5, rue de la Poterie

